

Avis Informationnel A20-012

Inscription des contrats à terme sur l'indice de dividendes S&P/TSX 60

Le présent avis a pour but d'informer les participants au marché que la Bourse de Montréal (la « Bourse ») souhaite inscrire des contrats à terme sur l'indice de dividendes S&P/TSX 60 (annuel). Cette inscription est assujettie aux conditions énoncées dans le processus d'autocertification prévu par la Loi sur les instruments dérivés (RLRQ, c. I-14.01) et à l'obtention du consentement des autorités de réglementation d'autres territoires, s'il y a lieu.

En vue du lancement, la Bourse invite les participants au marché à mettre leurs systèmes à l'essai. La date de lancement du produit est fixée au 2 février 2021.

Les caractéristiques des nouveaux contrats à terme sont énoncées ci-dessous. Les contrats seront intégrés au service de données à grande vitesse (HSVF) ainsi qu'au service de diffusion de données du registre des ordres (OBF) au moyen du protocole de messagerie actuel.

On pourra consulter l'information sur les nouveaux contrats à www.m-x.ca dès le premier jour de négociation.

ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL D'ESSAI

Les contrats à terme sur l'indice de dividendes S&P/TSX 60 sont disponibles dans l'environnement d'essai général (GTE) sous le symbole **SDV**.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent avis ou de l'assistance technique, veuillez communiquer avec le Centre d'assistance technique.

Centre d'assistance technique

Numéro sans frais : 1 877 588-8489

Téléphone : 514 871-7872

Courriel : marketops@tmx.com

Contrats à terme sur l'indice de dividendes S&P/TSX 60 – caractéristiques du contrat

Sous-jacent	Indice des points de dividendes S&P/TSX 60 (annuel)
Symbole	SDV
Unité de négociation	200 \$ multiplié par le niveau de points de l'indice de dividendes S&P/TSX 60.
Cycle d'échéance	annuel 12, 24, 36, 48 et 60 mois (du cycle de décembre)
Cotation des prix	Cotés en points d'indice, à deux décimales près
Unité minimale de fluctuation des prix	0,05 point d'indice pour les positions simples (variation de valeur de 10 \$) 0,01 point d'indice pour les écarts calendaires
Type de contrat	Règlement en espèces
Dernier jour de négociation	La négociation se termine le jour ouvrable précédant la date de règlement final
Date de règlement final	Le troisième vendredi du mois d'échéance s'il s'agit d'un jour ouvrable Si ce n'est pas un jour ouvrable, le règlement final aura lieu le jour ouvrable précédent
Seuil de déclaration des positions	1 000 positions acheteur et vendeur brutes pour toutes les échéances combinées de tous les contrats à terme
Limite de position	Il n'y a aucune limite de position pour les contrats à terme sur l'indice des points de dividendes S&P/TSX 60.

Marge minimale requise	À déterminer
Heures de négociation	<ul style="list-style-type: none"> ● Séance initiale* 2 h à 9 h 15 (HE) ● Séance régulière 9 h 30 à 16 h 30 (HE) <p><i>* Une fourchette de négociation de -5 % à +5 % (basée sur le prix de règlement de la journée précédente) est établie seulement pour cette séance.</i></p>
Chambre de compensation	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC)